

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 110

Demande présentée le : 22 septembre 2023
Par : monsieur AUBERT Philippe
Demeurant à : 54 chemin du Mesnil à JUZIERS (78)
Au bénéfice de : lui-même
Adresse :
Surface occupée : un camion de déménagement

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : La société Désormeaux est autorisée à occuper le domaine public avec un camion de déménagement devant le numéro 54 chemin du Mesnil à JUZIERS

le 02 octobre 2023 de 08 à 17 heures 00

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Information par le demandeur des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- Mise à disposition de barrières afin de neutraliser le stationnement à demander auprès de la mairie.
- Le stationnement unilatéral alterné sera neutralisé pendant la durée du déménagement à cette adresse.

Article 3. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 26 septembre 2023

Le maire, **Ketty VARIN**

